

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 14 avril 2015**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (15) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (1) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 avril 2015

**Délibération n° : 10-2015**

**Objet : Demandes de subvention**

Diverses associations sollicitent le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement.

Compte tenu des contraintes budgétaires, l'attention est portée sur le meilleur usage des subventions et l'adéquation des montants octroyés aux besoins réels des associations.

Ci-après les associations concernées, les montants sollicités et ceux proposés pour chacune d'entre elles :

⇒ AVUM : anime les quartiers Voltaire, Université et Mansart et de l'ensemble de la Ville et ses environs.

Montant sollicité : 1 000 €

Décision : avis défavorable compte tenu des fonds propres conséquents de l'association et de l'aide financière allouée par la Ville de Dijon.

⇒ ASCS Balzac : impulse la participation des usagers à l'animation globale du centre social et du quartier.

Montant sollicité : 1 100 €

Décision : 600 € (diminution de la subvention par rapport à 2014 compte tenu des fonds propres conséquents).

⇒ Coallia : contribue aux actions d'hébergement social, d'accompagnement socio-éducatif et de formation en faveur de populations immigrées ou réfugiées et de publics divers en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.

Montant sollicité : 10 600 €

Décision : 10 000 €.

⇒ Restaurants du Cœur, relais du Cœur : aide, soulage et accompagne les personnes les plus défavorisées, principalement dans le domaine alimentaire.

Montant sollicité : 78 500 €

Décision : 76 000 €.

⇒ UDCCAS 21 : dynamise, consolide le réseau de ses adhérents, lui apporte un appui dans la mise en œuvre de projets, organise des temps de partage d'expériences, d'informations et de formations.

Montant sollicité : 30 000 €.

Décision : 27 000 € (diminution de la subvention par rapport à 2014 compte tenu des fonds propres conséquents).

⇒ SDAT – CAI : prend en charge les personnes lourdement désocialisées (personnes asociales, psychopathes, violentes, etc) dont les problèmes de comportement nécessitent un accompagnement social adapté.

Montant sollicité : 34 000 €.

Décision : 32 000 €.

⇒ SDAT – Accueil de jour : met à disposition un lieu destiné aux publics errants et sans domicile fixe ; un lieu ressource pour maintenir le lien social des publics insérés en milieu ordinaire, mais restant très fragiles.

Montant sollicité : 52 325 €.

Décision : 50 000 € (en accord avec la SDAT, diminution des deux subventions par rapport à 2014 compte tenu des excédents d'exercice constatés depuis 2005).

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident les montants des subventions proposés en séance à verser aux associations citées ;
- disent que les sommes seront prélevées chapitre 65, nature 6574.

Adopté (1 abstention).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

Déposé le :

21 AVR. 2015

Fabrice CHATEL



**PUBLIÉ LE 15 AVR. 2015**